L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux, No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

MARDI 15 FEVRIER 1881.

Spectacles, Bals, &c.

PROGRAMME DU CONCERT

—DE LA—

SOCIETE PHILARMONIQUE,

QUI SERA

AU BENEFICE DES

VICTIMES de l'INONDATION,

Sous la direction du Maire, du Con seil de Ville et Chat citoyens,

JEUDI, 17 FEVRIER 1881,

A LA SALLE GRUNEWALD.

Avec le bienveillant concours de

Mme SAMUEL, Pianiste, et du Sig. BALDANZA, Ténor.

E. O. P. S. Directeur... Ed. Gruenwald.
Accompagnateur...J. W. H. Eckert.

PROGRAMME

1..Lord, thou alone art God.....Mendelssohn
CHORUS
2..Ave Domenico.........Mozart
SIG. BALDANZA.
3..Piano Solo { 1. Barcarole / 2. Castagnette }.....Chopin
MRS. SAMUEL.
4..Duett—Come to the Woods.......Abbey
MLLES AFFECK ET SHAWELL.
5..Send out thy Light.........Gounod
CHORUS.
6..Lord of Hosts...........Buck
CHORUS.
7..Quartette—Rigoletto........Verdi
MLLES LEHMAN ET SHAWELL.
MM. METEYE ET BREMER.
8..Piano Solo—(Rondeley)......Mendelssohn
MRS. SAMUEL.
9..Cosmos Arima...........
SIG. BALDANZA.
10..I praise Thee, O Lord.......Mendelssohn
CHORUS.

Les messieurs dont les noms suivent ont été priés d'agir comme comité d'arrangements et ont des billets à vendre à $1 chacun.

Col. JULES C. DENIS Chairman.

A. Baldwin,	James I. Day,
John Phelps,	J. C. Morris,
J. H. Oglesby,	A. H. May,
Henry Abraham,	Ald. T. Jenks,
Gen. G. T. Beauregard,	Gen. Fred N. Ogden,
F. Lamé,	W. T. Hardie,
Hon. E. A. Burke,	H. Dufour,
M. F. Bigney,	Col. E. B. Briggs,
E. F. Lavillebeuvre,	J. Ward Gurley Jr,
R. Schneider,	Jos H. DeGrange,
Jules Tuyes,	Jacob Hassinger,
Major E. J. Hearsey,	Chas. Clinton,
Wm. H. Pierson,	Capt. W. B. Stevens,
S. D. Moody,	S. H. Kennedy,
Geo. A. S. Badger,	Col. Chas. Dillingham,
Daniel Webster,	Simon Hernsheim,
Jules Aldigé,	George Nicholson,
T. H. Herndon,	Col. John B. Richardson,
Wm. H. Renaud,	Jules Cassard,
M. D. Coleman,	Judge Don A. Pardee,
Col. E. A. Palfrey,	Newton Buckner,
J. O. Nixon Jr,	Geo. Strong,
Judge Walter H. Rogers,	E. G. Bass,
Major C. E. Girardey,	Judge Charles G. Ogden,
Léon Godchaux,	Hon. W. L. McMillen,
Richard Frotscher,	Lloyd R. Coleman,
E. G. Hester,	Thos. J. Semmes,
Judge Charles E. Fenner,	Chas. E. Ingalls,
Gen. W. J. Behan,	G. W. Nott,
Dr T. G. Richardson,	I. L. Lyons,
Col. A. W. Hyatt,	Major C. H. Allen,
A. A. Brinsmade,	Col. G. LeGardeur Jr,
Capt. Wm. Pierce,	W. A. Bell,
Victor Roman,	Capt. W. I. Hodgson,
R. Chinsky,	Bar Shields,
Major Eugene May,	J. G. Devereux,
M. Sprder,	M. Frank,
Judge W. T. Houston,	John I. Noble,
R. L. Carrière,	Dr H. J. Bivet,
T. Lilienthal,	Major P. L. Bouny,
Henry Gardes,	R. H. Benners,
Rt. V. Ogden,	A. R. Brousseau,
Chas. T. Howard,	A. C. Hutchinson,
John A. Morris,	Peter Helweg,
Chas. Sefton,	Thos. H. Handy,
W. V. Barringer,	Dr L. C. Tebo,
R. M. Bédière,	T. D. Miller,
J. H. Lakeroye,	Judge Albert G. Brice,
Chas. Boyd,	James Jackson,
Dr B. T. Shepard,	Judge Ed. Bermudez,
Gen. Aug. Reichard,	W. M. Guthry,
	B. T. WALSHE,
	Pour le Conseil de Ville.

15 fev—

GRAND OPERA HOUSE.

LUNDI, 14 FEVRIER.

Engagement limité du tragédien

LAWRENCE BARRETT,

Assisté par une forte troupe dramatique sous la direction de R. B. Stevens.

REPERTOIRE DE LA SEMAINE:

Lundi...........Hamlet
Mardi...........Jules César
Mercredi, Matinée....Lady of Lyons
Mercredi soir.....Richelieu
Jeudi................
Vendredi........Merchant of Venice
Samedi Spectacle.....David Garrick
Samedi, Matinée.....Hamlet
Samedi soir........Jules César

M. Barrett joue dans toutes ces pièces.

On peut se procurer des sièges pour une soirée ou pour toutes les représentations.

N. B.—M. Barrett ne joue pas le dimanche soir.

13 fev—

GRAND BAL PAR

DONNÉ PAR LA

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans.

A LA SALLE DES ODD-FELLOWS

SAMEDI, 19 FEVRIER 1881.

Prix du Billet..........$1.

Les réunions des Directeurs auront lieu à l'Asile, le Lundi et le Vendredi de chaque semaine, à 8 heures du soir.

Les demandes d'invitations pour dames, devront être adressées à la Direction.

Par ordre du Président.

J. SCHWEITZER.

E. Suzor, Secrétaire. 23 janv—

Grand Bal Complimentaire Paré, Travesti et Militaire,

—DONNÉ PAR LES—

GARDES LAFAYETTE,

Le SAMEDI, 26 Février 1881.

A la Nouvelle Salle St. Louis,

Rue Orléans, entre Royale et Bourbon.

N. B. Chaque cavalier paiera 10 cents d'entrée au bénéfice des orphelins du Troisième District.

Tout soldat en uniforme n'aura pas besoin de carte d'entrée il n'aura qu'à se conformer au paragraphe N. B.

Pour les cartes d'invitation s'adresser chez le Lieut. Peyroux, coin Toulouse et Rampart, et chez le Sergent Major Francingues, rue de Chartres 284.

9 fev—12,21,24 et 26

Jardin de Wenger

11 & 13 rue Bourbon.

Tous les soirs Grand Concert par la Célèbre Orchestre des dames de Berlin sous la direction de

ELLEN KATE LIEBOLD.

Tous les soirs un programme nouveau. Dimanche après-midi MATINÉE.

Quatre chambres magnifiquement meublées sont réservées aux familles et aux dames. Elles ont une entrée séparée. Aux personnes suspectes l'entrée sera refusée. Il ne sera servi que des liqueurs de première classe et les consommateurs peuvent demander un lunch extraordinaire.

15 oct—6m

JOUISSANT de la CONFIANCE PUBLIQUE DEPUIS 1829.

Sirop Pectoral Balsamique de

DUCONGÉ.

Le témoignage grand et moyen d'informer le commerce et le public que par un achat récent, il est devenu le seul propriétaire de ce sirop vénéré bien connu. Ayant fait un long apprentissage dans la préparation de ce sirop sous celui de l'inventeur, il est résolu à lui conserver la haute réputation d'excellence dont il jouit depuis près d'un demi-siècle. Pour toutes les affections des poumons, telles que: Rhumes, Toux, Asthme, Bronchite, Inflammation de la gorge, Crachements de sang et Consomption, sa merveilleuse efficacité a été reconnue dans toutes les familles du Sud et de l'Ouest. Il a été aussi trouvé souverainement pour les désordres inflammatoires tels que: Dyssenterie, Diarrhée et surtout dans les cas de Croup. A cause de sa composition particulière, il se conserve pendant des années sans fermenter, et se savour agréable est due plus douce aux enfants.

Donnant son attention personnelle à la soigneuse préparation du sirop, on a mis un bon sirop de l'exploitation de chaque cuvée, j'ose espérer avoir la patronage très grand dont jouit le sirop à les a longtemps et à la pharmacie et à toutes titres.

F. E. DUCONGÉ, Seul Propriétaire.

Laboratoire: 107 rue Royale, N. O., Lne.

A vendre par tous les droguistes.

20 jan—1an DMaJ

W. FRANTZ. E. OPITZ.

FRANTZ & OPITZ,

Successeurs de A. BOHRENT & Cie.

Montres, Bijouterie, etc.

65 rue Royale,

Entre Bienville et Conti

Nlle-Orléans,

BIJOUTERIE

ET MONTURE DE

DIAMANTS.

DIAMANTS.

N. B.—Assortiment de bijouterie plaquée.

15 oct—60 1an DMaV

Spectacles, Bals, &c.

Académie de Musique.

DE BIDWELL.

Dimanche soir, 13 février 1881.

Pour une semaine seulement!

M. Bidwell annonce respectueusement à ses habitués qu'il a consenti à ouvrir l'Académie de Musique dimanche soir pour présenter Mr

J. K. EMMET,

Dans son nouveau drame

FRITZ IN IRELAND.

Mercredi, matinée—Compagnie d'Emmet, Emmet ne paraissant pas,

The Ticket of Leave Man.

Grande Matinée d'Emmet Samedi, à Midi.

Dimanche, 20 février.— L'éminent acteur, M. JOHN McCULLOUGH. 12 fev—

Théâtre St-Charles de Bidwell.

DIMANCHE, 13 FEVRIER 1881.

Engagement pour une semaine et deux matinées du brillant jeune tragédien

FREDERICK PAULDING,

Secondé par l'artiste accomplie, Mlle M. LOUDEN YOUNG, et une compagnie choisie avec soin. Durant l'engagement de M. Paulding, les pièces suivantes de son répertoire seront représentées:

Dimanche, 13 Février	THE FOOL'S REVENGE, Du Français de Victor Hugo, Adaptée par Tom Taylor.
Lundi, Mercredi Matinée et Jeudi 14, 16, 17 février.	Le succès de M. Paulding à Union Square, N. Y., écrit expressément pour lui par Frank Churchill, Esq., intitulé: THE LOVE OF HIS LIFE.
Mardi, 15 fév. et Samedi Soir 19 Février	SALVIATI. Arrangé du Français par Wm. Seymour, avec musique, costumes, etc., nouveaux.
Mercredi Soir 16 Février	Grande pièce de Shakespeare, MERCHANT OF VENICE.
Vendredi, 18 Février	La Tragédie sublime de Shakespeare, HAMLET.
Samedi Matinée, 19 Février	Chef-d'œuvre de Sir Lytton Bulwer THE LADY OF LYONS. 13 fev—

GRAND CONCERT

—OFFERT A—

Mlles A. E. Mercier et Alice Potter,

—AVEC LE CONCOURS DE—

Miles Weaver, Hattie, Todd

Et de MM. Bremer, Brandley, Eckert, Tyler, Barenkide, Shield, etc.

SALLE GRUNEWALD,

Mardi 15 février 1881, à 8 heures.

ADMISSION: 50 SOUS.

13 fev—

Grand Bal Paré, Masqué et Calico

DONNÉ PAR

L'Association de Bienfaisance NOUVELLE LUSITANE.

A GRUNEWALD HALL,

SAMEDI, 19 FEVRIER 1881.

Pour le bénéfice du fonds de secours.

COMITE D'ARRANGEMENTS.

JOHN CORDES, Ch'n.

Le président H. Pretsz ex-officio, Jno Balsen, J. White, M. Trach, J. Quadrado, D. Guérin, E. G. Sander.

BILLETS..........$1 00

Les invitations pour dames peuvent être obtenues de tout membre de l'Association, ou en s'adressant à E. G. Sander, No. 24 rue des Français. 23 jan—30,6,13 fév

CARNAVAL 1881.

NEW ORLEANS

[illegible]ERTAFEL,

Premier G[rand Bal Paré] et Masqué

A—

SALLE GRUNEWALD,

DIMANCHE, 27 Février 1881.

Billets de messieurs, $2.00.

Les messieurs qui désirent se procurer des invitations pour dames, devront présenter leurs billets personnels et devront donner les noms et adresses des dames qu'ils désirent inviter, à la compagnie d'assurance Teutonia ou à la compagnie d'assurance des Pompiers. Aucun porteur de billet n'aura droit à plus de trois invitations pour dames.

LE COMITÉ D'ARRANGEMENTS,
Boîte de Poste, 2314.

6 fév—8, 13, 20 au 27

ARBOREZ VOS DRAPEAUX.

Proclamation par Warwick,

MARECHAL-COMTE de L'EMPIRE.

A tous les loyaux sujets de Sa Majesté le Roi du Carnaval, Salut:

Attendu que la fête annuelle de notre très gracieux souverain Rex est proche, tous ses loyaux sujets sont priés d'arborer en son honneur l'étendard royal sur leurs maisons, bureaux et magasins, MERCREDI, 26 janvier 1881 et pour témoigner la joie que leur inspire son prochain retour et de l'y maintenir jusqu'au lendemain du Mardi Gras.

DIEU SAUVE LE ROI!

WARWICK,
Comte-Maréchal de l'Empire.

Officiel. EMPY, 7me Secrétaire.

Palais du Carnaval, Nouvelle-Orléans, 24 janvier 1881, et la 1008me du règne de Sa Majesté.

26janv—1m—Mar-Jeu-Dim

PRETS D'ARGENT.

Les personnes désirant emprunter de l'argent sur des DIAMANTS, MONTRES, BIJOUTERIE de tout genre, PIANOS, MEUBLES, GLACES, etc. etc., trouveront avantageux de s'adresser au "HART'S LOAN OFFICE", rue Barronne, 42, vis-à-vis du Bureau de la Compagnie du Gaz, le plus vieil établissement de ce genre de la ville, fondé depuis 1838. Possédant de vastes capitaux, le propriétaire peut garder les gages un an sans les déclarer forfaits et offrir des avantages spéciaux dans les cas de prêts au dessus de cent dollars. 9jan—1a

Léon Godchaux,

81 & 83 Rue du Canal.

16 jan—

GRAND DEPOT DE TAPIS

ET DE

TOILES-CIRÉES.

ELKIN & CO.,

100

RUE DU CANAL.

Tapis Nouveaux dessins avec Bordures	Toiles-cirées anglaises et américaines, Linoleum anglais et américain, Nattes coco, Rotin et Napier, Tapis de cheminée et Nattes de l'Inde et de Rugs, Cretonnes françaises et anglaises, Rideaux en soie et jutes, Térreyre Rideaux de dentelle Nottingham des derniers genres, Stores de fenêtres,	Assortiment Moquette et Velours. Corps Bruxelles et tapisseries de 3 plis Ingrain et à bas
Dessus de tables damassés en saumons de toutes les grandeurs	Corniches et Corniches à tringles, dernier genre de français à boules.	Assortiment complet de Nattes de Chine, blanches, en couleur et de fantaisie.

Articles de tous genre ... nos tapissiers.

21sept—6m

Vins, Sardines, Olives etc, en magasin et à livrer.

140 barriques Vin de Bordeaux, P. Chement & Co., etc.

100 1/2 barils Vinaigre de Vin, français et allemand.

200 caisses Cerises et Fruits à l'eau-de-vie, E. Chement.

50 .. Liqueurs—Chartreuse, Bénédictine, etc.
500 .. Vermouth, Noilly, Prat & Co, et Martini Rossi & Co.
500 .. Sardines de choix; Sardines Lemaire, Truffes, en boîtes, Cèpes, Pâtés, Tomates, Thon, Petit Pois, Champignons, Macédoine, Variantes, Moutarde, Truffes etc.

200 Demi-jeanes allemandes, 1, 2, 3, 5 gallons
100 barils Vins de la Californie, S. Lachman & Co.

A vendre par

E. J. HART & CO.,

73 & 79 rue Tchoupitoulas.

26 nov—DMaV

ROYAL LOAN OFFICE

Coin des rues Royale et Toulouse.

ARGENT prêté sur des valeurs collatérales Diamants, Montres, Bijoux, Meubles, Effets de commerce, Bons, Pianos, etc.—Conditions libérales.—Toutes transactions commerciales conclues au ROYAL LOAN OFFICE, recevront une prompte attention et seront strictement confidentielles.

Sept—1an LEONORA FASS.

DEPOT DE GLACES FRANÇAISES

—ET—

Magasin d'Art.

L. UTER,

38.......RUE ROYALE.......38

Le plus vaste et le plus riche assortiment de GLACES FRANÇAISES POUR CHEMINÉES

—ET DE—

TRUMEAUX

qu'il y ait au Sud, de tous les genres, de toutes les grandeurs et de tous les prix; aussi, la collection la plus complète et recherchée de GRAVURES

—ET DE—

PHOTOGRAVURES,

dans cadres des genres les plus élégants et les plus artistiques.

Un immense assortiment de STORES POUR FENETRES, CORNICHES, LOUPES DE RIDEAUX, CHROMOS, PORTRAITS et CADRES DE PORTRAITS de toutes descriptions; aussi MATERIAUX POUR ARTISTES, MOULURES DE PORTRAITS ET DE CHAMBRES CORDES A PORTRAITS et GLANDS.

Les ordres de la campagne, en gros et en détail, exécutés promptement.

12déc—

VINCENT MICAS,

Seul Agent, aux Etats du Sud, pour les célèbres

SAZERAC BRANDIES,

de MM. Sazerac de Forge et Fils.

Seule médaille d'or décernée à l'Exposition de Paris, en 1878.

Seul propriétaire de l'Amer-cordial Aromatique Américain de Peychaud. Agent pour l'Impérial de Cook et importateur général de

LIQUEURS ET VINS FINS.

14 et 16, RUE ROYALE,

—ET—

11 et 13, PASSAGE de la BOURSE,

NOUVELLE-ORLEANS, LNE.

AMER-CORDIAL AROMATIQUE AMERICAIN DE PEYCHAUD.

Diplôme d'honneur accordé à la Grande Exposition d'Altona, Allemagne, 1869.

CET AMER,

provenant de tout ce qu'il y a de mieux en ingrédiens amers et Aromatiques dont la saveur et l'arôme ne peuvent être surpassés, a été spécialement composé pour faire naître l'appétit, fortifier les fonctions de l'estomac, et empêcher ainsi la Dyspepsie. Il se prend par les grandes personnes par cuillerées à bouche, de 1 à 3, avant les repas, dans un peu d'eau et de sucre, ou bien, si on le préfère dans un peu de Sherry, de Madère, ou de Cognac. Par les enfants, par cuillerées à café, de 1 à 3, selon l'âge, mêlé avec un peu d'Anisette et d'eau, il fait une boisson stomachique des plus agréables.

CERTIFICAT.

Nous soussignés, Docteurs-Médecins, avons examiné l'Amer pour familles et autres, de A. A. Peychaud, si avantageusement connu du public comme un des plus anciens Pharmaciens de la Nouvelle-Orléans, et certifions que cet Amer ne contient rien de nuisible, qu'au contraire il est en général utile au maintien de la Santé, et en beaucoup de cas peut contribuer à la rétablir.

Nouvelle-Orléans, 7 Novembre 1870.

Dr F. B. Gaudet, 188 rue Dumaine.	
E. L. Taney, M. D.	C. Délery, D. M. P.
E. Harrison,	Capdevielle, D. M. P.
Dan C. Holliday, M. D.	26 rue St-Charles.
Dr Faget,	Alcée Chastant, M. D.
C. Huard, D. M. P.	Thos. Layton, D. M. P.

N. B.—Comme il se vend un Amer ressemblant à l'Amer Peychaud, pour éviter toute méprise, le public devra s'assurer si les étiquettes sur les bouteilles portent le nom du fabricant.

M. Micas a l'honneur d'informer ses nombreux amis et le public en général, qu'il a renouvelé son bail pour l'Hôtel du Fort Espagnol et qu'il y tiendra son restaurant cette année comme précédemment, s'efforçant de conserver à son établissement, la réputation et la vogue qu'il s'est acquises. L'ouverture se fera vers le 25 février, afin de permettre aux étrangers se trouvant à la Nouvelle-Orléans à l'époque du Carnaval, de le visiter. 20 janv—6m DMarJ

L'ECONOMIE

Est le chemin de la fortune, et ce chemin conduit au grand magasin de MEUBLES et de MIROIRS de MONTGOMERY, bâtisse Moresque, où peut se voir le plus grand assortiment de Meubles, Miroirs français et allemands, fins et ordinaires qui soient dans le pays, aux plus bas prix.

Aussi, en magasin, 1500 lits-cottages, à colonnes hautes et basses, 500 douzaines Chaises en roseaux et en bois, 200 douzaines Lavabos simples ou s'ouvrant, 200 Bureaux à dessus en bois ou avec marbre, Articles convenables pour le commerce de la campagne qui seront vendus un peu au-dessus des prix coûtants.

Gagnez du temps et de l'argent en allant au magasin où vous trouverez un fonds de marchandises qui vous permettra de faire de bons choix.

Marchandises livrées sans frais de charroi.

R. M. & B. J. MONTGOMERY.

26 déc—SuMaSD

SERVICE DU ROI.

Aux visiteurs.

BUREAU DE RENSEIGNEMENT,

No 12 rue Carondelet.

Nlle-Orléans, 24 janvier 1881.

CONFORMÉMENT à la proclamation de Sa Majesté du 22 du courant, le soussigné entre dès à présent en fonction comme Chef du Bureau de Renseignement des Visiteurs, et afin que tous ceux qui viendront ici pour assister aux fêtes brillantes du Carnaval puissent être agréablement logés, il appelle l'attention de tous ceux qui peuvent y être intéressés à ce qui suit:

1° Les hôtels et pensions qui peuvent disposer d'un certain nombre de chambres, sont priés de lui en faire connaître le nombre ainsi que leurs conditions. Les familles particulières dans toute la ville qui ont des chambres à louer et qui peuvent recevoir des visiteurs, devront envoyer immédiatement leurs noms, leurs adresses, et faire savoir combien de personnes elles peuvent loger avec ou sans pension, ainsi que le prix par jour pour chaque personne, &c.

2° Les personnes du dehors qui se proposent de venir à la Nouvelle-Orléans pendant les fêtes du Carnaval et qui désirent que ce Bureau prenne pour elles les arrangements nécessaires, devront s'adresser immédiatement au dit Bureau pour lui faire connaître la date de leur arrivée, le nombre de personnes composant le groupe voyageur, le nombre des dames, des messieurs et des enfants et la durée de leur séjour à la Nouvelle-Orléans.

Il ne sera rien demandé pour les services rendus par ce Bureau en vue du confort de nos visiteurs, de l'hospitalité de notre ville et de l'honneur et de la gloire de Sa Majesté bénie.

W. I. HODGSON,
Chef du Bureau.

☞ Les journaux en général rendront service au Bureau en faisant connaître sa mission au public. 26 janv—1m—mer ven dim

CONSULAT DE FRANCE

A

LA NOUVELLE-ORLEANS

BUREAUX 92 RUE ROYALE.

Ouverture de 10 h. du matin à 3 h. P. M.

Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis au Consulat.

Andrieu Marie	Goubet Jacques
Argot Hippolyte	Heckmann Pierre
Bergeaudy J F	Jacobeaux Simon
Boymer Jean Baptiste—Kesser Marie dite Thérèse	
[Jeanne et Victor	Fürstlinger]
Burgan Jean	Léonce Anthelmy
Bouilly Jacques	Lamalassière Eugène
Charrié Jean	Loustric Jean
Cheveyrat Azéré	Martin Joséphine
Coste Louis	Monteillon Pierre Martin
Dumas Ernest Edouard	Marral Antoine
Dorgigla Eugène	Mesec Albert
Delabourt Gaston Frédé-	Maillard Julien
[rick Eugène	Picard Alexandre
Durand Auguste Michel et Pommatan Claude Marie	
[Alexandre	Royal Jean Baptiste Léon
Fontenant Louis Edgard	Rocques Jean Baptiste
Fils Julien	Semperis Bernard
Favre Joseph Félix	Sérène Firmin
Gené née Moussu	Vergnes Emile
Guiot Dr	Wangen Jean-Baptiste

Les procurations et actes notariés de toute nature sont passés en Chancellerie aux prix fixés par le tarif.

Des registres sont tenus pour l'inscription gratuite des mariages, naissances et décès. La Nouvelle-Orléans,

Le 31 décembre 1880.

Le Gérant,
FRANCIS NAVONE.

31 déc—

LES MEILLEURS CHOIX

—EN—

PARDESSUS!

ULSTERS,

ULSTERETTES,

VETEMENTS DE TOILETTE,

VETEMENTS DE TRAVAIL,

—ET—

Tous genres de vêtements pour hommes et garçons.

Un examen est prié d'être fait, la comparaison est défiée et tout le monde est bien venu chez

MODES ET ROBES.

Modes d'Automne et d'Hiver

—CHEZ—

Mme E. FOERSTER,

Etablissement de Modes et de Couture,

15.........RUE BARONNE.........15

En face de la Salle Grunewald.

Mme E. FOERSTER informe respectueusement les dames, ses amies et ses clientes, qu'elle reçoit constamment les dernières et les plus fraîches modes en

Chapeaux et Bonnets Parisiens

en soie, peluche, castor, cygne et feutre, pour dames et demoiselles.

Toques et Canottes

pour fillettes et enfants.

Plumes d'Autruche et de Fantaisie, Fleurs, Rubans et Ornements de Modes.

Une spécialité à l'établissement de Mme Foerster, est

LA CONFECTION DES ROBES,

selon les derniers et les plus élégants modèles de Paris.

ROBES ET COSTUMES POUR LA SOIRÉE faites dans un bref délai et aux prix les plus modérés.

15.........RUE BARONNE.........15

7nov—6m

MAGASIN D'ART

—DE—

LILIENTHAL

121 - RUE DU CANAL - 121

(Bâtisse Touro.)

PAR UN ELEVATEUR

On monte au salon d'opérations photographiques et aux départements des Cadres et des Moules.

Je ferai les

Photographies les meilleures et des dernières genres

et j'exécuterai les travaux d'art à des conditions

Plus raisonnables que jamais,

en égard aux grandes améliorations qui ont été faites dans mon établissement et au plus haut degré de perfection atteint et que les établissements ordinaires n'ont pas atteint. Aussi, mon département de Cadres, Moulures et Portraits d'Art, sous la direction de M. F. WAGNER, offrira au public des avantages qui mériteront d'être pris en considération. Des articles de tous genres du domaine de mon commerce sont en magasin, et en quantités telles que les marchands trouveront de leur intérêt à visiter les examiner avant d'acheter ailleurs.

THEO. LILIENTHAL,
Propriétaire.

5 déc—6mois

Importation Directe!

LES HÉRITIERS DE

J. LEVOIS

133 RUE DU CANAL,

Offrent à partir de MERCREDI, 5 du courant, des occasions spéciales de bons marchés en

MANTEAUX DE DRAP ET DOLMANS,

dont ils ont réduit actuellement les prix aux prix d'importation.

—AUSSI—

le reste de leur stock en

Fourrures Capes, Manchons, etc,

—ET—

Jupons de Feutre de Fantaisie.

5 janv ☞

SOIERIES,

SOIERIES.

Nous offrons maintenant le plus grand assortiment de

Satins Brochés,
Satins Unis,
Satin Merveilleux,
Cold Surats,
Crêpe de Chine,
Mousseline Surat,
Gaze Lamée,
Tissus Soie, etc, etc.

D. H. HOLMES,

15 Bourbon | 155 Canal | 14 Dauphine.

6 fév ☞

1864 - - Etablissement - - 1864

D. MORIARTY,

Nos 249, 251, 253, 255 et 257 rue Poydras.

VENANT d'arriver,—Un fort lot de VINS Californie, rouges et blancs, à l'ancien prix de 60c le gallon. 10 mars—1an

BASILE BARES,

No 84 - - Rue Royale - - No 84

Entre St.-Louis et Conti.

BASILE BARES à l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient d'ouvrir un atelier, spécialement pour la réparation et accord de pianos. Les fournitures employées pour la réparation sont importées directement de la maison Müller de Paris. Toutes les réparations sont garanties et promettent une entière satisfaction. Comme par le passé, musique fournie pour bals et soirées.

Les ordres de la campagne seront exécutés dans le plus bref délai.

12 jan—1a DMarJ

For Breakfast!

CHOCOLAT MENIER.

Sold Everywhere.

PARIS AND LONDON.

New York Depot 286 Greenwich St.

RECLAMATIONS DE GUERRE.

LA Commission franco-américaine pour le règlement des réclamations de guerre commencera à siéger le 22 du courant. Toutes les réclamations devront lui être soumises dans les six mois qui suivront cette date.

Voici les réclamations sur lesquelles la commission aura à se prononcer:

Réclamations de CITOYENS FRANÇAIS dont les biens ont été saisis ou détruits pendant la guerre de sécession, du 13 avril 1861 au 20 août 1866.

Réclamations de CITOYENS AMERICAINS qui ont souffert des dommages matériels pendant la guerre entre la France et le Mexique, la guerre entre la France et l'Allemagne, en 1870-71, et pendant l'insurrection de la Commune.

Les soussignés ont des avantages sans pareils pour faire valoir les réclamations dont le règlement leur sera confié soit par les réclamants eux-mêmes ou leurs fondés de pouvoir. Ils fourniront les meilleures références.

S'adresser à

T. W. TALLMADGE & Co.
Avocats, Washington, D. C.

9 déc—au 27 fév. Dim. Mer. Ven.

PROF. NORWOOD,

(Médium-Guérisseur.)

AYANT reçu la recette d'un sirop pour la guérison de la toux, des catarrhes, de l'asthme, de la consomption et de toutes maladies de la gorge et des poumons, ce décide aujourd'hui, après des années d'expérience et de succès avec ce sirop, en guérissant les maladies susmentionnées, à faire connaître au public en lui assurant qu'il n'existe aucune composition pharmaceutique supérieure ou même égale à celle-là pour soulager immédiatement ceux qui s'adresseront à lui. Le sirop est entièrement composé de végétaux. Dépôt du SPANISH SYRUP et office, rue du Canal No 220, près Rempart.

12 juin—1an—dim mard jeu

![L.S.L.] L.S.L.

PRENEZ AVIS.

Que cette loterie est la seule qui dans un Etat ait été votée et endossée par son peuple

Tous les lots payés en plein!

GRANDE CHANCE

—POUR—

UNE FORTUNE!

LA COMPAGNIE DE LA

LOTERIE

DE L'ÉTAT

DE LA LOUISIANE

—FERA—

A la Nouvelle-Orléans Lne,

Mardi, 8 MARS 1881.

LE GRAND TIRAGE

MENSUEL

De la Loterie à $2.

CLASSE C.

GROS LOT:

$30,000.

1857 LOTS!

—LE TOUT S'ELEVANT A—

$110,400!

Le tirage commencera ponctuellement à 11 heures du matin

Au bureau de la compagnie.

DANS LA MATINEE DU

Mardi, 8 Mars 1881.

—A LA—

NOUVELLE-ORLEANS, LNE.

Voyez la Distribution!

Distribution Extraordinaire!

100,000 billets à $2 chacun.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de....	$30,000, soit	$30,000
1 Lot de....	10,000......	10,000
1 Lot de....	5,000......	5,000
2 Lots de...	2,500......	5,000
5 Lots de...	1,000......	5,000
20 Lots de...	500......	10,000
100 Lots de...	100......	10,000
200 Lots de...	50......	10,000
500 Lots de...	20......	10,000
1,000 Lots de...	10......	10,000

PRIX D'APPROXIMATION

9 Lots d'approximation de $300 chacun pour les neuf billets restant du numéro qui aura gagné le lot de $30,000, soit........ 2,700

9 Lots d'approximation de $200 chacun pour les neuf billets restant du numéro qui aura gagné le lot de $10,000, soit........ 1,800

9 Lots d'approximation de $100 chacun pour les neuf billets restant du numéro qui aura gagné le lot de $5,000, soit........ 900

1,857 Lots se montant à........$110,400

Billet entier, $2; Demi-Billet, $1.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE,

M. A. DAUPHIN,

Nouvelle-Orléans, Lne.

Transmettez l'argent par des ordres sur le bureau de poste, par des lettres enregistrées, par des traites ou par l'Express.

Souvenez-vous qu'au Tirage de $2 du

MARDI, 8 Mars 1881,

TOUS LES LOTS

—SONT—

PAYÉS SUR PRÉSENTATION.

On demande des agents dans toutes les Etats, comtés, villes et villages de l'Union.

D'excellentes garanties sont exigées et dévolues, invariablement, accompagner les demandes qui doivent être adressées à

M. A. DAUPHIN,

Nouvelle-Orléans, Lne.

TOUTE LETTRE SANS RÉPONSE SIGNIFIE UN REFUS.

Les Applications de conditions pour clubs doivent être faites au bureau de la Compagnie seulement, à la Nlle-Orléans.

Ecrivez pour des circulaires ou envoyez les ordres à

M. A. DAUPHIN,
Nlle-Orléans, Lne.

ou à la même personne au

No 319 Broadway, New-York.

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurances des POMPIERS

de la Nouvelle-Orléans.

BUREAU: No 33 RUE DU CAMP.

SIXIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT à l'article 10 de sa Charte, cette compagnie publie l'exposé suivant de ses affaires pendant l'année expirant le 31 décembre 1880:

Primes reçues pour:

Risques d'incendie	$114,644 46	
Risques de rivières	20,925 12	
Risques maritimes	4,501 38	
Total des primes reçues		$140,070 97
Reçu pour des risques non-expirés de l'année 1879 et surplus		110,504 41
		$250,575 38
Moins:		
Pertes d'incendie	$ 22,165 33	
Pertes de rivières	4,796 74	
Pertes maritimes	175 79	
Réduction	15,330 29	
Ré-assurances	5,354 63	
Primes remboursées	7,326 93	
Per ce non ajustées	4,000 00	
Licences et taxes	2,709 70	
Dépenses, commissions, etc, moins l'escompte sur l'intérêt	14,902 84—$ 90,724 23	
Profits et surplus		$160,851 15

La compagnie a l'actif suivant:

Billets, actions, capital	$ 43,085 87	
Comptant en banque et caisse	94,950 84	
Prêts sur collatéraux et hypothèques	152,152 62	
Billets à recevoir	12,063 50	
Meubles et installations de bureau	3,613 50	
Primes en voie de collection	24,974 50—$330,850 90	
Passif:		
Capital-actions	$150,000 00	
Fonds de réserve	10,274 79	
Surplus	145,323 87	
Pertes non-ajustées, intérêt, dividendes, etc, loi accusés payables sur demande et au crédit des actions du capital	5,460 18	
		21,793 00
		$330,850 90

L'état de situation ci-dessus est une copie vraie et exacte des livres de la Compagnie d'Assurances des Pompiers de la Nouvelle-Orléans.

I. N. MARKS, Président.
R. H. BENNERS, Secrétaire.

Assermenté et signé pardevant moi ce 19 janvier 1881.

W. O. HART, Notaire.

Nouvelle-Orléans, 19 janvier 1881.

A une réunion du Conseil de Direction, tenue ce jour, il a été résolu de déclarer les dividendes suivants des profits nets de l'année expirant le 31 décembre 1880, à savoir:

Dix pour cent (10 pour cent) intérêt annuel, et cinq pour cent (5 pour cent) intérêt, dividende sur le capital payé, faisant un total de quinze pour cent (15 pour cent) par an.

Cinq pour cent pour le fonds de réserve, conformément à la section 3, Article VIII de la Charte.

Vingt-cinq pour cent (25 pour cent) dividende aux assureurs dits: participants.

I. N. MARKS, Président.
T. PRUDHOMME, Vice-président.
R. H. BENNERS, Secrétaire.

Conseil des Directeurs.

JACOB ALEXANDER,	A. A. MAGINNIS,
LEON BERTOLI,	E. S. LEVY,
H. H. BIERHORST,	LOUIS A. WILTZ,
L. B. CAIN,	T. PRUDHOMME,
JOHN FITZPATRICK,	C. SPORL,
I. N. MARKS,	WALSH MARKS,
CHAS. HERNARD,	OTTO THOMAN,
C. TAYLOR GAUCHE,	GEO. WATERS,
A. H. ISAACSON,	A. H. SEWERD.

21 janv—1m

COMPAGNIE D'ASSURANCES MUTUELLES DU SUN,

Capital payé..........$500,000

Vingt-cinquième Etat Annuel.

BUREAU DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCES DU SUN, 52 rue du Camp,
Nouvelle-Orléans, 1er Janvier 1881.

CONFORMÉMENT aux prescriptions de sa charte, la Compagnie publie l'état de situation ci-après pour l'année prenant fin le 31 décembre 1880:

Montant des primes pour l'année expirant le 31 décembre 1880—

Risques d'incendie	$225,149 75	
Risques de rivières	135,204 12	
Risques maritimes	61,377 94	
		$421,731 81
A ajouter—Risques non-échus, 1879		99,823 00
		$521,554 81
Risques non-échus, 1880	$96,251 00	
Primes remboursées	14,598 54	
		112,849 54
Primes nettes		$408,705 27
A déduire—Pertes, etc, payées durant la même période—Sur les risques d'incendie	$44,307 66	
Sur les risques de rivières	79,838 77	
Sur les risques maritimes	29,160 21	
		$153,402 64
Réserve pour les pertes non-ajustées et non-acquittées		31,300 00
		$184,802 [illegible]
A ajouter—Réassurances	$63,464 43	
Dépenses	32,030 80	
Bureau des Assureurs	5,810 28	
Taxes	2,898 28	
Loyers	2,000 00	
		$112,397 96
Fonds de réserve, 2 pour cent sur le capital		10,000 00
Dividende sur le capital actions payés	$49,553 91	
A déduire—L'escompte et l'intérêt	28,815 18	20,767 73
		$328,368 23
Profits nets actuels		$79,337 04

La compagnie possède les valeurs ci-après énumérées, estimées aux taux du marché:

Actions et Bons	$251,590 12
Prêts et Hypothèques	22,810 00
Prêts sur nantissements	26,510 40
Billets à recevoir	6,986 07
Propriété foncière	55,000 00
Primes en voie de perception	33,580 68
Argent en caisse	173,816 85
Total des valeurs	$570,064 31

L'exposé qui précède est une copie juste, vraie et exacte des livres de la compagnie.

JAS. I. DAY, Président.
H. CARPENTER, Secrétaire.

Assermenté et signé pardevant moi, ce dix-neuvième jour de janvier 1881.

A. INGRAHAM, Notaire.

Le Conseil des Directeurs à une réunion tenue le dix-neuvième jour du mois de janvier 1881, après avoir mis de côté Dix Mille Piastres des profits nets de l'année, comme fonds de réserve, et payé les Dix Pour Cent de Dividende aux actionnaires, a résolu de payer un Dividende Comptant de VINGT POUR CENT sur les primes nettes gagnées de l'année expirant le 31 décembre 1880, le dit dividende payable à partir du LUNDI, 24 janvier 1881.

DIRECTEURS.

E. J. Hart,	Julius Weis,	Ashton Phelps,
H. Renshaw,	R. C. Hamilton,	D. Fatio,
E. Stecco,	J. C. Morris,	T. L. Airey,
A. Baldwin,	James I. Day,	R. E. Craig,
C. Macready,	Thos. Simms,	Sam'l D. Boyd,
W. B. Seymour,	Chas. Roberts,	J. G. Gaines,
D. A. Chaffraix,	J. A. Bland,	J. S. Flower,
J. L. Harris,	H. Newman,	

22 janv—1an

COMPAGNIE D'ASSURANCE

—DES—

Factors & Traders,

37.....RUE CARONDELET.....37

Capital Payé.....$1,000,000

ED. A. PALFREY,..........Président,
JOHN CHAFFE..........Vice-président.
THOS. F. WALKER..........Secrétaire.

Polices d'assurances contre les risques d'incendie, de rivière et de marine, émises aux taux du tarif le plus réduit.

—DIRECTEURS—

John I. Noble,	L. C. Jurey,
John Chaffe,	Wm. Hartwell,
Richard Milliken	C. J. Leede,
J. L. Warren,	A. P. Jenin,
Sam'l. Friedlander,	A. M. Hobham,
E. M. Walmsley,	Henry Abraham,
A. H. May,	Louis Bush,
L. Lytt Lyon,	A. Brittin,
Samuel H. Boyd,	G. W. Sentell,
E. F. Kohlsman,	Wm. Cunningham,
Chas. Chaffe,	Jno. I. Adams,
W. J. Behan,	R. T. Buckner.

5 sept—6m

S. N.

PIKE'S

Magnolia

WHISKEY

Cincinnati

OHIO.

LE CLICHÉ CI-DESSUS EST LA MARQUE DU VERITABLE ET CÉLÈBRE

PIKE'S MAGNOLIA WHISKEY

épuré par MM. W. W. JOHNSON & CO., successeurs de S. N. Pike, Cincinnati, Ohio, qui en sont les seuls propriétaires.

Je suis les PREMIERES MAISONS de gros qui l'importent et vendent à la Nlle-Orléans.

déc.20 1an

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

Wm. L. LeBon vs. Carl Blankensteiner.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 1997.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, le 5 mars 1881, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec les bâtisses, les améliorations et les dépendances qui s'y trouvent, droits, voies, servitudes et avantages qui y appartiennent, situé dans le Sixième District de cette ville, désigné par la lettre A, dans l'îlet No soixante-cinq, qui est borné par les rues St-Charles, Benjamin, Webster et Bloomingdale, conformément à un plan attaché pour référence à un acte de vente d'Aimé Gautier à Wm L Le Bon, passé pardevant Alphonse Barnett, notaire, le 29 avril 1871, dressé par J. Strehles, ingénieur civil.

La dite portion de terre s'étend de la rue Magazine près de la rue St.Charles à la rue Benjamin, et mesure cinquante pieds de face à la rue St. Charles et la même façade sur la rue Benjamin, trois cent quatre-vingt sept pieds sur la ligne qui la divise de la propriété qui appartient maintenant ou anciennement à R. H. Wood, et trois cent quarante-trois pieds sur la ligne qui la divise de la propriété qui appartient maintenant ou anciennement à Aimé Gautier. Le tout avec les dites mesures, plus ou moins, acquise par le défendeur ci-dessus par achat du plaignant, selon acte passé pardevant James Fahey, notaire, le 12 avril 1880.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et Conditions:

1° Au comptant un montant suffisant pour payer la portion de la réclamation du plaignant, maintenant due, à savoir: la somme de deux cent quarante piastres [$240] avec intérêt de 8 0/0 par an du 12 avril 1880 jusqu'à parfait paiement, étant les six billets différents de quarante piastres chacun en date du 12 avril 1880 échéant respectivement le 1er juillet 1880, le 1er août 1880, le 1er septembre 1880, le 1er octobre 1880, le 1er novembre 1880 et le 1er décembre 1880, cinq pour cent sur la somme de deux mille neuf cent vingt piastres [$2920] avec intérêt du 12 avril 1880 jusqu'au jour de la vente pour honoraires d'avocat, quatre piastres, frais de la copie de l'acte, tous les frais de l'affaire et de la vente et toutes les taxes dues sur la propriété vendue.

2° L'acquéreur devra assumer le paiement des billets à ordre suivants, tirés par le défendeur à son propre ordre et endossés par lui et tous datés du 12 avril 1880, portant intérêt à raison de huit pour cent par an de la date jusqu'à parfait paiement, garantis par hypothèque et privilège de vendeur sur la dite propriété; à savoir:

Quatre billets de $300 chacun, échéant respectivement le 12 avril 1881, le 12 avril 1882, le 12 avril 1883 et le 12 avril 1884.

Trente-sept billets de $40 chacun payables mensuellement, dont le premier billet échéant le 1er janvier 1881 et ainsi de suite de mois en mois, le dernier échéant le 1er janvier 1884. Il devra également assumer les obligations de l'acte de vente et d'hypothèque inaliénable.

3° Et la balance du prix de l'adjudication, s'il y en a, comptant sur les lieux, et dans le cas où le prix offert de la propriété, déduction faite des susdits frais honoraire, taxes, au comptant serait moindre que le montant de la réclamation du demandeur, avec intérêt comme il est dit plus haut, et des billets devant être assumés comme il est ci-dessus décrit, alors après le paiement des susdits frais, honoraire, et taxes comptant, le reste du prix de l'adjudication devra être effectué au pro rata entre cette portion de la réclamation du demandeur maintenant due et des différents billets comme il est décrit ci-dessus. Le pro-rata selon la réclamation du demandeur maintenant due devant être payé au comptant et les montants pro-rata provenant des différents billets ci-dessus décrits en second lieu devant être assumés par l'acquéreur.

THOMAS DUFFY.
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

1 fév—1 8 15 22 2 5mars

Jas. P. Guinault vs M. L. Moebe.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 1592.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, 12 mars 1881, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Une certaine propriété située dans le Faubourg Marigny, en cette ville, mesurant 30 pieds de face à la rue Craps sur une profondeur de 120 pieds, ensemble avec la maison, les bâtisses, améliorations et dépendances qui se trouvent sur la dite propriété en quoi ladite propriété est le plus près de la rue Bagatelle d'un lot mesurant 60 pieds de face à la rue Craps sur 120 pieds de profondeur, désignée comme le No 206, sur le dit plan du faubourg Marigny, et situé dans l'îlet borné par les rues Craps, Bagatelle, Grande hommes et l'Union et comme maison No 390 de la rue Craps.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY.
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

8 fév—15,22 mars,2 8 12

VENTE DE CONSTABLE.

A. E. Schaddecker vs. Jean Casebonne.

TROISIEME COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-ORLEANS, No 3—En vertu d'un alias writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable W. H. Holmes, juge de la Troisième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, en face de la maison de cour du 5me District, à Alger, MARDI, 15 février 1881, à midi, de la propriété ci-après décrite:

1° Une certaine réclamation contre John Flathers pour dommages causés par l'incendie de certains meubles de ...—et le jugement rendu le 28 février 1879 par l'ancienne Cinquième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans sous le No 9193 de son docket, dans l'affaire de Jean Casebonne vs John Flathers, duquel un appel suspensif a été porté à la Cour Suprême de l'Etat qui y reste, en attendant de dit jugement étant conçu dans les termes suivants:

Dans cette affaire, la Cour prenant en considération le verdict du jury, il est ordonné, adjugé et décrété qu'il y ait jugement en faveur du demandeur Jean Casebonne et contre le défendeur John Flathers pour la somme de ($550 00), Cinq Cent Cinquante Piastres et frais de procès.

Jugement signé le 7 mars 1879
Signé W. H. Rogers, juge.

2° Une certaine réclamation contre John Flathers pour Quinze Mille Piastres dommages soutenus par Jean Casebonne dans sa liberté, les poursuites d'une amende, préjudice porté à sa réputation et à celle de sa famille, à ses sentiments et à sa personne, et autres dépenses et travaux auxquels il a été soumis dans la poursuite de l'Etat vs Jean Casebonne, No 1856 de la Cour Criminelle Supérieure pour la paroisse d'Orléans dans laquelle l'... dit Casebonne a été traduit et jugé sous l'acte No 8 de 1875 pour avoir malicieusement coupé, déchiré et détruit la levée publique de la rive droite du fleuve Mississippi dans la paroisse d'Orléans, comme il est plus clairement démontré dans le procès No 9894 du docket de l'ancienne 5me Cour de District pour la paroisse d'Orléans dernièrement transféré à la Cour Civile de District pour la dite paroisse d'Orléans contre le ... de cette dernière.

Saisi dans l'affaire ci-dessus désignée et numérotée.

Conditions—comptant sur les lieux.

ROBT. J. THOMAS,
Constable de la Troisième Cour de Cité.

13 fév—4 10 15

George L. Bright vs. John Bogart et John T. Culver.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 1364.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, 15 février 1881, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain jugement rendu par la Cour Suprême de la Louisiane, le dix-huitième jour de décembre 1876, en faveur de Bogart & Culver et contre le Parc de la Nouvelle-Orléans pour Deux Mille Cinq Cents Piastres ($2500) avec cinq pour cent d'intérêt du 1er juin 1873 et les frais de l'ancienne Cour Supérieure de District et de la Cour Suprême, et lequel dit jugement a été rendu dans le procès de Bogart & Culver vs le Parc de la Nlle Orléans connu par le No 25,850 de l'ancienne Cour Supérieure de District pour la Paroisse d'Orléans, No 23,413 de la Troisième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans et No 5,284 de la Cour Suprême de l'Etat de la Louisiane.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

4 fév—4, 10, 15

Gabriel Dantagnan vs Mme Arthur Hauch et son mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 2164—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, le 12 mars 1881, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St Pierre, Rocheblave, Toutl et la Promenade Carondelet, et désigné par le No Un sur un plan dressé par Arthur de Armas, ingénieur, le 8 juin 1871 et annexé à un acte passé le 19 juin 1871 pardevant Eusèbe Bouny, notaire en cette ville.

Le dit lot mesure [au pied américain] vingt-huit pieds un pouce et six lignes de face à la rue St-Pierre, sur une profondeur et façade de cent pieds à la rue Rocheblave, et vingt-huit pieds cinq pouces et sept lignes de largeur dans le fond. Le dit lot forme l'encoignure des rues St-Pierre et Rocheblave et se compose de tout le lot désigné par le No quatre et d'une petite portion du lot désigné par le No cinq, sur un plan dressé par L. H. Pilié, voyer, en date du 25 mai 1848 et déposé en l'étude de J. Cuvillier, notaire en cette ville, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent sans exception ou réserve, acquis par Mme Hauch défenderesse par achat des héritiers de Norbert, Soulié, selon un acte passé pardevant E. Bouny notaire, le 19 juin 1871.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions: Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

8 fév—8,15,23—mars 2.8,12.

George Brandt vs Catherine Ruth et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 1299—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre celles Canal et Douane dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI le 5 mars 1881, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain lot ou morceau de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans l'îlet borné par les rues Thalie, Dryades, Erato et Baronne, Premier District de cette ville et désigné par le numéro cinq sur un plan dressé par C. A. Hedin, le 23 novembre 1849 et déposé comme plan No 172, en l'étude de Théodore Guyol, notaire en cette ville. Le dit lot mesure quarante pieds dix pouces et quatre lignes de face à la dite rue Thalie, sur une profondeur de cent vingt-sept pieds dix pouces et quatre lignes, entre lignes parallèles. Etant la même propriété que feu Adam Ruth Jr. a acquise durant son existence de William J. Vason, alors de cette ville, conformément à un acte passé pardevant James Graham, notaire, en cette ville, le 20 décembre 1858.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

1 fév—1 8 15 22 2 5 mars

PELICAN STEAM BREWERY,

EUGENE ERATH,

333.....RUE VILLERE.....333

Entre Esplanade et Chemin du Bayou.

11janv—1anDMar

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

Armand Belot, Pasquale Pezzi, subrogé, vs F. E. Dumas.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 174.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI le 15 février 1881, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Tous les droits, titres et intérêts du défendeur Francis E. Dumas, comme héritier dans et des successions de Joseph Dumas, son père et de Elizabeth Honorine Rivarde, sa mère, ouvertes pardevant l'ancienne Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans et maintenant pendante à la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, sous le numéro 211 du dossier de la dite Cour, et ses droits, titres et intérêts comme héritier dans et aux propriétés foncières et personnelles laissées par ces dits défunts en quoi les dits intérêts consistent en un sixième indivis des dites successions, pour plus de références, voir les dossiers et inventaires déposés aux susdites successions de Joseph Dumas et de sa femme No 211 de la dite Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, sujets au paiement des dettes des dites successions et le règlement des successions. Les propriétés des dites successions de Joseph Dumas et de sa femme dans et en quoi le dit Francis E Dumas a un intérêt d'un sixième indivis comprennent les propriétés ci-après décrites, à savoir:

1° Quatre certains lots de terre situés dans le 2ème District de cette ville, dans l'îlet No 6, borné par les rues Roman, Prieur, Hôpital et Ursulines, ces lots étant les Nos 11, 12, 13 et 14, mesurant chacun trente trois pieds deux pouces et une ligne et quart de face à la rue Roman sur une profondeur de cent dix-neuf pieds un pouce et six lignes. Le lot No 14 forme l'encoignure de la rue Hôpital. Ensemble avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent.

2° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Magasin, Commune et Canal, désigné par le No 11, sur un plan de J. Pilié, voyer, en date du 3 décembre 1839, déposé en l'étude de H. B. Cénas, notaire, le dit lot mesure vingt-cinq pieds de face à la rue Canal sur une profondeur de soixante sept pieds huit pouces et deux lignes sur le côté qui le divise du lot No 10, et soixante-cinq pieds quatre pouces et cinq lignes sur le côté qui le divise du lot No 12 (le tout au pied américain).

3° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent, situé dans le même îlet que la propriété secondement décrite, désigné par le No 21, et mesurant (au pied américain) vingt cinq pieds cinq pouces de face à la rue Commune, vingt-cinq pieds trois pouces de largeur dans le fond sur une profondeur de soixante-cinq pieds quatre pouces et cinq lignes sur la ligne du lot No 20, et soixante-sept pieds huit pouces et deux lignes et un quart sur la ligne du lot No 22.

4° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Toulouse, St Pierre, Bourbon et Royale, mesurant (au pied anglais) soixante-quatre pieds de face à la rue Toulouse sur une profondeur de quatre-vingt-sept pieds de face à la rue Bourbon.

5° Quatre certains lots de terre avec les bâtisses qui s'y trouvent, situés dans le faubourg Delord, dans l'îlet borné par les rues Nouvelle Levée, Gaiennié, Suzette et Tchoupitoulas, désignés par les Nos 1, 2, 3 et 15. Les Nos 1 et 2 mesurent chacun vingt-trois pieds huit pouces de face à la rue Nouvelle Levée, sur une profondeur de cent quatre vingt-onze pieds dix pouces entre lignes parallèles. Le lot No 3 mesure vingt-trois pieds huit pouces et demi de face à la rue Nlle Levée, sur une profondeur de cent quatre-vingt onze pieds 10 pouces entre lignes parallèles, et le lot No 15 mesure trente-quatre pieds huit pouces de face à la rue Tchoupitoulas, sur une profondeur de cent quatre-vingt onze pieds dix pouces, entre lignes parallèles, le tout au pied américain.

6° Un certain lot de terre, avec les bâtisses qui s'y trouvent dans l'îlet borné par les rues Douane, Chessman et Front et le chemin public, désigné comme lot No 3 dans l'îlet No 2, le dit lot mesure vingt-deux pieds quatre pouces de face à la rue Front, sur une profondeur de quatre vingt-dix pieds entre lignes parallèles, borné d'un côté par le lot No 2 et de l'autre côté par le lot No 4.

7° Un certain lot de terre avec les bâtisses qui s'y trouvent dans le faubourg Tremé de cette ville, formant l'encoignure des rues St. Philippe et Marais et mesure (au pied français) quarante-quatre pieds de face à la rue St. Philippe, sur une profondeur et face à la rue Marais de cent vingt pieds, le dit lot forme une partie du lot No 6 dans l'îlet No 50.

8° Quatre certains lots de terre situés sur la batture du faubourg Ste Marie, ensemble avec les bâtisses qui s'y trouvent, dans l'îlet borné par les rues Nouvelle-Levée, Julia, Lafayette, maintenant Commerce, et St Joseph, les dits lots mesurant ensemble soixante-cinq pieds cinq pouces de face à la rue Nouvelle Levée, soixante-quatre pieds et cinq pouces de face à la rue Commerce, deux cent vingt-deux pieds dix pouces de profondeur sur le côté de la rue St Joseph et deux cent vingt pieds et deux pouces sur le côté de la rue Julia.

9° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent situé à l'encoignure des rues Dryades et Commune, mesurant au pieds français soixante-cinq pieds deux pouces de face à la rue Dryades et cinquante trois pieds de face à la rue Commune borné sur la rue Dryades par une ligne aboutissant une profondeur de soixante sept pieds six pouces et sur la rue Commune par une ligne s'étendant en profondeur de quatre vingts pieds borné du côté de la rue Dryades par la propriété de H. Faurie et du côté de la rue Commune par celle de [illegible].

10° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent, formant le coin des rues St Louis et Bourbon, borné par les rues Bourbon, St Louis, Dauphine et Toulouse et mesurant soixante pieds de face à la rue St Louis sur une profondeur de soixante et un pieds et sept pouces et face à la rue Bourbon. Le tout au pied français.

11° Une certaine portion de terre avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent, formant le coin de la rue St. Jean Baptiste, dans l'îlet borné par les rues St Jean maintenant Bassin, Girod, St Pierre et la propriété appartenant autrefois à Blaque du dit Jean, mesurant vingt-huit pieds trois pouces de face à la rue St Jean, maintenant Bassin, sur une profondeur de cent vingt-huit pieds sept pouces sur le côté de la rue St Pierre et cent vingt-huit pieds huit pouces en suivant la ligne de la propriété de M. Laforest et vingt-six pieds de six pouces de largeur dans le fond au pied américain.

12° Une portion de terre avec les bâtisses qui s'y trouvent au coin des rues des Français entre Moreau et Victoire mesurant au pied français, quarante-quatre pieds de face à la rue des Français sur cent vingt pieds de profondeur, le dit lot se composant en partie des lots Nos 192 et 193 sur un plan du faubourg Marigny borné d'un côté par une autre portion du lot No 193 et sur l'autre côté par une autre portion du lot No 192.

13° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent situé dans l'îlet borné par les rues Conti, Iberville, Royale et Bourbon mesurant vingt-sept pieds plus ou moins de face à la rue Conti, soixante-trois pieds onze pouces de profondeur.

14° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses situé dans l'îlet borné par les rues Nouvelle Levée, Gaiennié, Suzette et Tchoupitoulas, désigné par le No Un, et mesurant vingt-deux pieds quatre pouces et deux lignes de face à la rue Nouvelle Levée sur une profondeur de soixante huit pieds dix pouces entre lignes parallèles.

15° Un certain morceau de terre avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent, formant une partie de l'habitation Griffon désigné par le No 16 de l'îlet K, et ayant au pied français 39 pieds dix pouces de face à la rue Dumaine sur cent dix sept pieds de profondeur entre lignes parallèles, et borné par les rues Dumaine, Dartiguy, Roman et St Philippe.

16° Un certain morceau de terre, ensemble avec les bâtisses qui s'y trouvent, situé dans l'îlet borné par les rues Carondelet, Julia, Girod et Baronne, à la distance d'à peu près soixante-six pieds du coin de la rue Julia, mesurant à peu près vingt deux pieds de face à la rue Carondelet, sur une profondeur de soixante-trois pieds deux pouces et trois lignes.

Aussi les actions suivantes: 1° vingt-cinq (25) actions du fonds capital de la New Orleans Mutual Insurance Company of New Orleans, de cinquante piastres chacun, d'après le certificat No 471, en date du 21 novembre 1872. 2° Une (1) action du fond capital de la Sun Mutual Insurance Company of New Orleans, de cent ($100) piastres, d'après le certificat No 557.

3° Cinq (5) actions du fonds capital de la Merchants Mutual Insurance Company of New Orleans de cent piastres chacune d'après le certificat No 504.

4° Un certificat de la Merchants Mutual Insurance Company de la somme de quarante piastres.

Le tout conformément à un inventaire fait pardevant E. A. Peyroux, notaire, le 19 février 1880 et enregistré dans les successions de Joseph Dumas et son épouse, comme il est dit plus haut.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

12 janv—12 9 26 fév 2 9 15

Geo. S. Roussel, agent, vs Clemente Caujon.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 1993—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, 19 mars 1881, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Remparts, Ursulines, Bourgogne et Hôpital, mesurant trente-trois pieds neuf pouces de face à la rue Remparts sur une profondeur et face de quatre vingts pieds sur la rue Ursulines. Laquelle propriété a été acquise par C. Carlos de la succession de Mme Bather et W. Bather par acte passé pardevant O. DeArmas, notaire en cette ville, le vingtième jour de février 1869.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

15 fév—15,23—2.8,15,19 mars

ETAT DE LA LOUISIANE — COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans. — Je certifie par les présentes que le quatrième jour de février 1881, jugement a été rendu dans cette cour dans l'affaire dont le titre suit, dans les termes et les chiffres suivants, savoir:

Mme Marie Block vs Benjamin Dreyfus, son époux—No 1980. Sur motion de Braughn, Buck et Denkelspiel, avocats du demandeur, et soumettant à la cour des preuves suffisantes pour sa demande, la loi et les témoignages étant en sa faveur

Il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement par défaut ici enregistré le vingt-cinquième jour de janvier 1881, soit maintenant confirmé et qu'il y ait jugement en faveur de la demanderesse, Marie Block et contre le défendeur Benjamin Dreyfus, son époux, ordonnant une séparation de biens entre la dite demanderesse et le défendeur, et une dissolution de la communauté d'acquêts et gains existante entre eux. Il est en outre ordonné et décrété que la demanderesse touche du défendeur la somme de deux mille piastres avec intérêt légal depuis la demande judiciaire, jusqu'à parfait paiement et frais de procès avec le privilège et hypothèque spécial accordés par la loi aux femmes mariées.

Jugement rendu le 4 février 1881. Jugement signé le 9 février 1881.

(Signé) F. A. MONROE, juge.

En foi de quoi, j'ai ci-joint apposé ma signature et le sceau de ladite cour, en la ville de la Nlle Orléans ce 9e jour de février, de l'an de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-un.

E. A. LUMINAIS,
Député greffier.

10 fév—10,15,19

ALBERT VOORHIES,

AVOCAT,

A transféré ses bureaux au No 3 1/2 rue Carondelet (rez-de-ch[aussée]).

5 oct ☞

AVIS.

GROCERIE et magasin de fourrage; les meilleures marques de liqueurs et groceries, ainsi que foin, maïs, avoine, son et la graine de coton etc., tenus par BISCONTEAU FRERES, à l'angle des rues Bayou et Broad Nlle-Orléans, Le.

Toutes marchandises délivrées à domicile.

12nov—1 an

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS. P. GUINAULT.

MEUBLES.

Vente pour cause de départ.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse.—MERCREDI, 16 février 1881, il sera vendu, à 11 heures du matin, à l'encoignure des rues Neuvième et Annonciation—

Un lot de meubles, tapis, glaces, ustensiles de cuisine, etc.

Conditions—Comptant sur les lieux.

13 fév—

Vente pour cause de départ.

Emplacement de choix pour une grocerie, encoignure des rues Bienville et Bourgogne.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse.—SAMEDI, 19 février 1881, il sera vendu à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale—

Un lot de terre formant encoignure aux rues Bienville et Bourgogne, mesurant 34 pieds 4 pouces 3 lignes de face à la rue Bienville, sur une profondeur et façade à la rue Bourgogne de 101 pieds 2 pouces. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, consistant en une bâtisse à étage en briques, une autre bâtisse en bois couverte en ardoises, de deux chambres, citerne, hydrant, lieux d'aisance, etc. Voir le plan à la Bourse.

Conditions—Moitié comptant, la balance à un an de crédit en un billet portant hypothèque et 8 pour cent d'intérêt par an de date jusqu'à parfait paiement, avec toutes les clauses pénales d'usage.

Acte de vente pardevant O. de Armas notaire, aux frais de l'acquéreur, y compris les taxes d'Etat et de ville dues en 1881, au sus du prix de vente. 13 fév—

Vente positive pour effectuer un partage.

Maison rue Bagatelle, No 498.

Succession de Jean Bonneron et Marguerite Puges, son épouse.—No 2096.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur.—Bureau Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 19 février 1881, il sera vendu à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale. En vertu d'un jugement de mise en possession rendu et signé le 20 janvier 1881—

Un lot de terre situé dans le Troisième District, dans l'îlet compris entre les rues Bagatelle, Union Girod et Urquhart, mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Bagatelle, sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur. Ensemble une maison basse No 498, ayant deux grandes chambres, galerie fermée, cabinet haut avec cave, cuisine double, couverte en ardoises, hangar entre la maison et la cuisine, citerne, lieux d'aisance etc., etc.

Voir le plan à la Bourse.

Conditions—Moitié comptant, balance à un an de crédit en billets divisés par coupons à la convenance des héritiers portant hypothèque et huit pour cent d'intérêt par an de date avec toutes les clauses pénales d'usage.

Acte de vente pardevant Chs. Bollé, notaire, aux frais de l'acquéreur y compris les taxes d'Etat et de ville dues en 1881. L'acquéreur paiera comptant sur les lieux 10 0/0 sur le montant de l'adjudication pour garantir la vente.

13 fév—

PAR C. E. GIRARDEY

Une bonne résidence et emplacement d'affaires.

Le magasin et la résidence en bois à deux étages coin N. E. des rues Ste-Anne et Prieur.

PAR C. E. GIRARDEY, Encanteur, Bureau No 31 rue du Camp—SAMEDI, 19 février 1881, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, il sera vendu à l'encan—Le magasin et résidence en bois à deux étages, formant le coin N. E. des rues Ste Anne et Prieur dans l'îlet borné par les rues Ste Anne, Dumaine, Prieur et Roman; le lot mesure 38 pieds 8 pouces de face à la rue Ste Anne, sur 120 pieds de profondeur et de face à la rue Prieur. Les améliorations comprennent une vaste maison en bois à deux étages comprenant un magasin au rez-de-chaussée, 2 grands appartements qui se touchent, 4 chambres dans la bâtisse du fond au premier étage, et aussi près 3 chambres au second étage, verandah &c.

Termes et conditions—1/2 ou plus comptant au gré de l'acquéreur, et le reste à 1 et 2 ans pour billets spécialement garantis par hypothèque et privilège de vendeur, portant toutes les clauses usuelles de 8 pour cent d'intérêt par an. 5 pour cent honoraires d'avocat, transfert de la police d'assurance et l'acquéreur devra assumer les taxes dues et exigibles en 1881 en sus du prix d'adjudication. Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant A. Ducatel, notaire. Un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis au moment de la vente.

5 fév—5,6,12 à la vente.

PAR VINCENT & CO.

Cour Civile de District.—No. 2215.

J. M. Dowling vs. Ses Créanciers.

PAR VINCENT & CO.—F. M. Rose, encanteur—Il sera vendu MARDI, 15 février 1881, à 10 heures et demie du matin, au magasin de l'insolvable J. M. Dowling situé au coin des rues Canal et Tchoupitoulas, en vertu d'un ordre de l'Hon. Juge de la Cour Civile de District No 2215, daté du 31 janvier 1881.

Le stock et le contenu du dit magasin consistant en un assortiment général de groceries de choix vins, liqueurs et cigares.

Aussi—Le bail des dits lieux expirant le 31 octobre 1881.

1 fév—11,13,15.

Stock, Groceries, Vins, Liqueurs et Cigars No 2215

Cour Civile de District.

J. M. Dowling vs. ses créanciers.

PAR VINCENT & CO.—F. M. ROSE, encanteur, il sera vendu, MARDI, le 15 février 1881, à 10 heures du matin, au magasin de l'insolvable, J. M. Dowling situé à l'encoignure des rues Canal et Tchoupitoulas, en vertu d'un décret de l'honorable juge de la cour civile de district dans l'affaire No 2215, en date du 31 janvier 1881,

Le stock et le contenu du dit magasin, consistant d'un assortiment général de choix de Groceries, Vins, Liqueurs, Cigares, un grand coffre de Macneale et Urban, à l'épreuve du feu et des voleurs, une grande balance plateforme de Forsyth, aussi le bail expirant le 31 octobre 1881.

Conditions comptant. 13 fév—1 fois

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Propriété améliorée et de valeur au coin des rues Columbus et Marais, dans le Troisième District.

Paul Lieutaud vs. William Carroll et Lizzie Slater.

No 986.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division A.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, PLACIDE J. SPEAR, encanteur. Bureau, 46 rue Royale—SAMEDI, le 5 mars 1881.—Il sera vendu à l'encan, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, en vertu d'un jugement rendu le 25 janvier 1881 et signé le 29 janvier 1881 par l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, la propriété ci-après décrite à savoir.

Un certain lot de terre avec les bâtisses qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Marais, Columbus, Villeré et St Bernard, mesurant (au pied américain) 30 pieds 10 pouces à peu près de face à la rue Marais, sur une profondeur de 100 pieds, le tout entre lignes parallèles, sur la rue Marais, selon un acte du shérif. La moitié indivise de la propriété ci-dessus décrite, est vendue sujette au droit d'usufruit de John Martin Shafer.

Les améliorations consistent en un confortable cottage en bois avec mansarde couverte en ardoises comprenant 4 chambres en bas et 2 grandes chambres dans les mansardes, une cuisine à étage, etc.

Conditions: Comptant au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant James Fahey, notaire, aux frais de l'acquéreur.

1er fév—1,8,15,22—1,5mars

Succession de George Bisham.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 2363.—Division — Attendu que P. S. Wilts, administrateur public a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu George Bisham, décédé, intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour,

JAMES T. CLARK, Greffier.

15 fév—

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Daniel Berrond.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 2110.—Division E. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées, d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Rosalie Berrond, tutrice naturelle, et comme telle administratrice cette succession, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour,

JAMES T. CLARK, Greffier.

11 fév—11,15,20.

Succession de Victor H. Leca.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 88—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par Robt. W. Edgly, exécuteur du défunt, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour

JAMES T. CLARK, Greffier.

6 fév—6, 11, 15.

Succession de John Younes.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 2281—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué, les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,

JAMES T. CLARK, Greffier.

6 fév—6, 11, 15.

Succession de Antoine Rodi.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 501—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par Veuve Antoine Rodi, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

6 fév—6, 11, 15.

Succession de William Quebbemann.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 1792—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Sophie Frechtmann exécutrice testamentaire du décédé, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

10 fév—10 15 19

BONS DES ETATS-UNIS

à 4 pour cent,

De toutes dénominations, coupons et enregistré de $50 et au-dessus, constamment en main, et achetés et vendus

par la

Banque Nationale de la N.-Orléans

RUE DU CAMP 34.

27mai—6m